

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 974-249740101-20240612-2024_052_BC_24-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_052_BC_24
Octroi d'une subvention à trois associations dans le cadre de la lutte antivectorielle sur la commune de St-Paul pour l'année 2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20240612-2024_052_BC_24-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 052 BC 24 : OCTROI D'UNE SUBVENTION À TROIS ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA LUTTE ANTIVECTORIELLE SUR LA COMMUNE DE ST-PAUL POUR L'ANNÉE 2024

Le Président de séance expose :

Présentation des associations et objet de la demande

Trois structures associatives du Territoire de l'Ouest sollicitent une aide financière dans le cadre des actions du dispositif Lutte Antivectorielle (LAV 2024) qu'elles déploient dans le contexte de l'épidémie de dengue. Il s'agit des associations suivantes :

- Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) ;
- War Domain ;
- Association la Campagne à la Ville (ACAV).

Elles mettent en œuvre des actions de sensibilisation de la population à la Lutte Antivectorielle et des opérations de nettoyage des ravines et de leurs abords. Les zones d'intervention, le nombre de personnel embauché en Contrat Parcours Emplois Compétences (PEC) dédié aux missions LAV, ainsi que la durée des opérations concernées par la présente demande sont explicités dans le tableau suivant :

Non	Année création	Objet	Missions LAV	Zones Intervention	Nbre PEC	Durée action
ARDI	2014	Développer toutes les activités d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté d'emploi : mise en place de formations, de chantiers d'insertion, d'emplois verts, d'actions innovantes (garage social, boutique sociale...) ou par le portage de projets liés à l'inclusion socio-professionnelle. Les priorités étant le développement de l'emploi, de l'employabilité et l'acquisition de compétences.	Nettoyage ravines Sensibilisation des publics aux gestes LAV	St-Gilles les Bains (ravines) La Plaine/Bois de Nèfles	20	11 mois (à partir de janvier 2024)
WAR DOMAIN	1994	Développement social, culturel et sportif du quartier, mise en place d'actions liées à l'environnement, sensibilisation, protection et embellissement, mise en place d'actions d'alphabétisation, de réinsertion et de formation, lutte contre les drogues de toute sorte.	Nettoyage ravines Sensibilisation des publics aux gestes LAV	La Saline	10	11 mois (à partir de mai 2024)
ACAV	2022	Inclusion des personnes éloignées de l'emploi principalement au travers de l'Insertion par l'Activité Économique dans les différents secteurs d'activités possibles comme la transition écologique et solidaire, la transition environnementale et la transition numérique.	Nettoyage et embellissement des ravines et canaux	St-Paul Centre (ravines) Plateau-Caillou	20	11 mois (à partir de janvier 2024)

Montants sollicités par les trois associations

Le budget prévisionnel total pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle sur la Commune de Saint-Paul s'élève à **852 313,23 €**. Les associations sollicitent l'intercommunalité pour l'octroi d'une subvention dont le montant total s'élève à **101 000 €**.

Les montants demandés à l'intercommunalité ainsi qu'aux autres structures détaillés ci-dessous :

Nom de l'association	Fonctionnement				Montant Total
	Montant demandé à l'intercommunalité	Montant demandé à la commune	Montant attendu de L'État (ASP)*	Autres	
ARDI	37 200 €	37 200 €	138 435,00 €	101 585 €	314 420,00 €
WAR DOMAIN	18 600 €	18 600 €	173 443,23 €	3 000 €	213 643,23 €
ACAV	45 200 €	45 200 €	161 900,00 €	71 950 €	324 250,00 €
TOTAL	101 000 €	101 000 €	473 778,23 €	176 535 €	852 313,23 €

* Agence de Services et de Paiement (ASP)

L'intercommunalité a retenu comme principe une participation financière à hauteur de celle de la commune. Il est à noter que le montant accordé par l'intercommunalité qui fera l'objet d'une convention spécifique pour chaque association, sera ajusté sur le montant financier réellement attribué par la commune.

Une quatrième association, Allons Vers Les Hauts (AVLH), a bénéficié d'une subvention communale pour la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle sur la commune de Saint-Paul. Le montant alloué par la Commune est de 14 880 €. L'association n'a pour le moment pas encore transmis sa demande de subvention.

Communes concernées par l'action : (cocher les communes concernées)

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint-Leu
		X		

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 12/04/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'opportunité d'octroyer une subvention aux associations suivantes pour accompagner les actions de Lutte Antivectorielle dont le montant maximal est précisé ainsi :

- Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) : 37 200€ ;
- War Domain : 18 600€ ;
- Association Campagne A la Ville (ACAV) : 45 200 € ;

Cette participation financière maximale est conditionnée par l'exacte participation financière de la commune de St-Paul au titre des actions de Lutte Antivectorielle 2024 ;

- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer la convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire ;

- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2024 aux chapitre et article qui correspondent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président